



29 janvier 2015

## **Réduction de 2,59% du capital par annulation d'actions auto-détenues**

**Lors de sa réunion du 28 janvier 2015 et suivant la délégation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2014, le Conseil d'administration de STEF a décidé l'annulation de 350 000 actions auto-détenues, soit 2,59 % du capital social.**

Ces actions avaient été acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, autorisé par cette même Assemblée générale.

A la suite de cette annulation, le capital social de STEF passe de 13 515 649 actions, d'une valeur nominale de 1 €, à 13 165 649 actions, soit un montant de 13 165 649 €.

La participation du concert constitué des dirigeants et des salariés de l'entreprise est portée, après cette opération, de 67,95 % à 69,76 % du capital et de 79,68 % à 80,91 % des droits de vote.

Contact : Stanislas LEMOR - [stanislas.lemor@stef.com](mailto:stanislas.lemor@stef.com)

Site : [www.stef.com](http://www.stef.com)

Code ISIN : FR0000064271 – Code REUTERS : STE.PA – Code BLOOMBERG : STF.FP